



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2010/3/Corr.1
12 janvier 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent cinquantième session
Genève, 9 -12 mars 2010
Point 4.2.9 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de complément 4 à la série 11 d'amendements du Règlement No. 13
(Freinage des poids lourds)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage */

Rectificatif

Annexe 21, paragraphe 1, lire:

"1. GÉNÉRALITÉS

La présente annexe paragraphes 5.2.1.32, 5.2.1.33 et 5.2.2.23 du présent
Règlement."

*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.